



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN
ARTOIS-PICARDIE

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Délégation de bassin

Affaire suivie par :
Marie-Alexandrine
Bertaux-Valère

Tél : 03 20 13 65 94
marie-alexandrine.bertaux-valere@developpement-durable.gouv.fr

M. le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

à

liste des destinataires in fine

Lille, le 25 JUIL, 2013

Objet : directive inondation - atelier cartographique

La directive européenne du 23 octobre 2007 a pour objet d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations.

La première étape relative à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la sélection des territoires à risques importants d'inondation (TRI) pour le bassin Artois Picardie est aujourd'hui terminée. Les études, conclusions et liste des territoires retenus sont disponibles sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nord-Pas-de-Calais.

Une seconde étape, la cartographie des zones inondables et des risques d'inondation sur les territoires à risques importants d'inondation, a démarré. D'ici fin octobre 2013, ces cartographies seront élaborées sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Nord Pas de Calais (sur 9 TRI) et de la DREAL Picardie (sur 2 TRI), pour trois niveaux d'inondation : événements fréquents (période de retour de l'ordre de 10 ans), moyens (100 ans), et extrêmes (1000 ans).

La connaissance actuelle (Atlas des zones inondables, plans de prévention des risques inondation, zones d'inondation constatées, ...) ne permet pas de répondre totalement à cette demande. Des travaux cartographiques complémentaires ont donc été engagés, et j'ai souhaité y associer l'ensemble des parties prenantes. En effet la qualité de cette réalisation dépend notamment, pour chaque TRI, de l'état des connaissances des inondations et des enjeux que les collectivités ou groupement de collectivités possèdent sur leur territoire.

Le vendredi 5 juillet 2013, je vous conviais à un atelier technique cartographique pour l'ensemble des TRI de la région Nord-Pas-de-Calais concernés (Lille, Lens, Douai, Valenciennes, Saint-Omer, Maubeuge, Béthune-Armentières, Dunkerque et Calais). Une réunion similaire s'était tenue le 17 juin 2013 pour les TRI de la région Picardie (Amiens, Abbeville).

Cet atelier a permis de vous présenter la directive inondation, son état d'avancement et d'échanger particulièrement sur la phase d'élaboration des cartographies (connaissances, méthodologies utilisées, échéances...).

J'ai implanté sur le site internet de la DREAL un espace d'échanges mettant à votre disposition les éléments de présentation de la réunion du 5 juillet 2013 ainsi que les cartes des enjeux réalisées sur les différents territoires.

Cet espace est accessible depuis la page d'accueil du site de la DREAL (<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>), par la rubrique "accès professionnel", puis « Cartographie directive inondation Nord Pas de Calais », ou en se rendant directement à l'adresse <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Cartographie-Directive-Inondation-Nord-Pas-de-Calais->



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN
ARTOIS-PICARDIE

identifiant: cdi-npdc
mot de passe: c5d9i6n2pdc

Comme annoncé lors de la réunion du 5 juillet, je souhaite pouvoir recueillir vos avis, et contributions afin d'enrichir cette étape d'élaboration des cartographies. :

- pour les cartes des enjeux (mises à disposition pour tous les TRI), je vous propose de me faire parvenir vos propositions de modifications ou éléments complémentaires d'ici le 10 septembre 2013 par courrier ou par messagerie électronique en précisant bien les noms de la commune et du TRI concernés.

DREAL NPdC / Service Risque / DRNHM / CRN
Directive Inondation - cartographie
44 rue de Tournai CS 40259
59019 Lille Cedex

di-artois-picardie.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

- pour les futures cartes des zones inondables, je vous propose de m'adresser toutes informations complémentaires sur les connaissances et études locales non référencées lors de la réunion du 5 juillet 2013 ainsi que vos éventuelles remarques sur les cartes hydrogéomorphologiques à venir (identification d'élément topographique remarquable non intégré par exemple). Ceci permettra en effet la réalisation de modélisation la plus pertinente possible à l'échelle des TRI.

Les cartes hydrogéomorphologiques seront mises à disposition au mois de juillet pour les TRI de Lille, Lens, Douai et Valenciennes avec une date limite pour les commentaires et observations fixée au 10 septembre 2013.

La carte hydrogéomorphologique du TRI de Maubeuge sera mise à disposition en septembre, pour commentaires et observations avant le 1^{er} octobre 2013

Pour les TRI de Calais et Dunkerque, les cartes des aléas utilisées pour la carte des zones inondables seront celles issues de l'étude « submersion marine sur le littoral de la région Nord Pas de Calais » et qui feront l'objet d'une concertation d'ici octobre 2013 dans le cadre de l'élaboration des plans de prévention des risques littoraux.

Pour les TRI de Saint-Omer, Béthune-Armentières et Maubeuge, les cartes des zones inondables qui seront réalisées pour les événements fréquent et moyen utiliseront les cartes des Plans de Prévention des Risques Inondation et des Atlas des Zones Inondables déjà disponibles, ainsi que les cartes réalisées par le SYMSAGEL pour le TRI de Béthune-Armentières.

Mes services restent naturellement à votre disposition pour toute question éventuelle :

Téléphone : Mme Bellynck 03.20.13.65.88 ou Mme Bertaux-Valère 03.20.13.65.94

Courriel : di-artois-picardie.dreal-npdc-@developpement-durable.gouv.fr.

Je vous remercie pour votre association à ce travail dont la finalité première est de réduire la vulnérabilité des enjeux humains et économiques aux inondations.

Le Directeur régional de l'environnement de
l'aménagement et du logement Nord Pas-de-Calais

Michel PASCAL